



Info Bassenge

www.bassenge.be

AVIS À LA POPULATION – COVID 19

Chères bassengeoises, Chers bassengeois,

Suite aux dernières évolutions de l'épidémie du Covid-19, le Conseil National de Sécurité (CNS), regroupant la Première Ministre et les Ministres-Présidents régionaux et communautaires.

A la suite de cette réunion, le dispositif existant établi lors du déclenchement de la phase 2 renforcée (qui est maintenue) a été complété par des mesures additionnelles visant à endiguer le plus efficacement la propagation de l'épidémie. Afin d'assurer **la meilleure coordination possible** entre les différents niveaux de pouvoir, TOUTES LES DÉCISIONS seront prises dans le cadre d'une **cellule de gestion de crise fédérale**. Ces mesures seront d'application à partir de **vendredi minuit jusqu'au 3 avril inclus** et sont les suivantes :

Concernant les écoles :

- Les leçons seront suspendues.
- Il sera organisé une garde d'enfant au moins pour les enfants du personnel médical, des soins de santé et départements d'autorité (sécurité publique) ainsi que pour les enfants dont il n'est pas possible d'assurer une garde autre que par les personnes âgées.
- Les crèches restent ouvertes.
- Dans le cas des hautes écoles et universités, celles-ci ne sont pas fermées mais invitées à mettre en place des alternatives aux cours traditionnels en amphithéâtre ou en endroit confiné.

A Bassenge, nous soutenons pleinement ces mesures relatives à la protection de nos enfants et invitons l'ensemble des écoles présentes sur notre territoire à garantir la garderie pour les enfants des professionnels de la santé et de la sécurité publique afin de remplir au mieux l'objectif de limitation des risques de propagation de la maladie.

Concernant les commerces et les activités dites récréatives (sportives, culturelles, folkloriques,...) :

- Toutes ces activités sont annulées, peu importe leur taille et leur caractère public ou privé.
- Les discothèques, cafés et restaurants sont fermés.
- Les hôtels restent ouverts sauf leur éventuel restaurant.
- La livraison à domicile et le drive-in sont permis.
- Les commerces restent ouverts toute la semaine sauf le weekend.
- Les magasins d'alimentation et les pharmacies restent quant à eux ouverts normalement (weekend compris).

A Bassenge, nous suivons strictement l'ensemble des recommandations du Conseil National de Sécurité au niveau des commerces et de l'HORECA. Nous invitons les restaurateurs à assurer leur service « à emporter » en prenant **l'ensemble des précautions nécessaires** à l'évitement du rassemblement de plusieurs personnes dans leur établissement au même moment. Les magasins d'alimentation, les boucheries et les boulangeries peuvent rester ouverts toute la semaine. Les librairies, quant à elles, doivent fermer le week-end (à l'exception d'une éventuelle partie consacrée à la boulangerie).

Comme nous l'avions déjà décrété avec le cortège carnavalesque de Glons, l'ensemble des activités organisées par le monde associatif et folklorique, par les services communaux ainsi que par les mouvements de jeunesse sont annulés jusqu'au 3 avril. La même règle s'applique aux différentes manifestations sportives ainsi qu'aux salles de sports.

Concernant le travail et le bon fonctionnement des services communaux :

- Le travail doit se poursuivre dans la mesure du possible mais le télétravail doit être privilégié et, si nécessaire renforcé.

A Bassenge, nous vous demandons **d'éviter tout déplacement non-urgent dans les différents locaux de l'administration communale, de l'Echevinat de l'Urbanisme et du CPAS.**

Tous les services communaux seront fermés les samedis.

En semaine, le service de l'urbanisme ne sera accessible que sur rendez-vous (04/273.78.76).

Les permanences sociales du CPAS sont supprimées et remplacées par des rendez-vous (04/259.88.14).

Les visites à domicile des assistantes sociales sont supprimées.

Par contre, les livraisons des repas à domicile sont maintenues, aux conditions d'hygiène recommandées par le SPF Santé Public.

Dans cet ordre d'idée, la distribution des sacs poubelles sur remise du bon reçu avec votre avertissement extrait de rôle est suspendu jusqu'au 3 avril 2020 inclus.

Les commandes de documents, dont l'obtention ne peut être immédiate, se feront de préférence aux numéros suivants :

- Service population / État civil : 04/286.91.40
- Urbanisme : 04/273.78.76
- Secrétariat de la Bourgmestre: 04/286.91.49
- CPAS : 04/259.88.14

Les retraits de documents au sein de nos services ne devront se faire que si ceux-ci vous sont absolument nécessaires d'ici le 3 avril prochain.

Concernant les transports en commun :

- Les transports en commun circulent normalement mais il est demandé de se limiter aux déplacements indispensables.

A Bassenge, nous invitons véritablement nos citoyens à éviter tous les déplacements qui ne s'avèrent pas indispensables par le biais des transports en commun.

Concernant les entreprises et indépendants :

- Ces mesures nécessaires et proportionnées susmentionnées doivent être respectées scrupuleusement. Celles-ci seront évaluées de manière constante par la cellule de gestion de crise fédérale afin de les adapter aux nécessités de la situation.
- L'ensemble des niveaux de pouvoir est bien conscient que ces décisions auront un impact pour l'économie, et particulièrement pour certains secteurs.

Dans ce cadre, le 6 mars dernier, le Conseil des ministres avait adopté dix mesures de soutien aux entreprises, à savoir :

- Chômage temporaire pour force majeure
- Chômage temporaire pour raisons économiques
- Plan de paiement pour les cotisations sociales patronales
- Plan de paiement sur la TVA
- Plan de paiement pour le précompte professionnel
- Plan de paiement pour l'impôt des personnes physiques / l'impôt des sociétés
- Réduction des paiements anticipés des indépendants
- Report ou dispense de paiement des cotisations sociales des indépendants
- Obtention d'un revenu de remplacement en faveur des indépendants (droit passerelle)
- Flexibilité dans l'exécution des marchés publics fédéraux

Enfin, nous rappelons que **les mesures d'hygiène de base restent d'actualité**, à savoir le fait de se laver les mains avec du savon, tousser et éternuer dans son coude et éviter les contacts rapprochés. Si vous avez le moindre doute, vous êtes invités à consulter votre médecin. **Chacun doit contribuer à limiter la propagation du virus. Nous comptons sur votre précieuse collaboration afin de freiner l'épidémie du coronavirus.**

Pour tous les citoyens ayant des questions complémentaires, les numéros de téléphone suivants sont accessibles :

- Pour les questions relatives à la Santé ou à l'ordre public : 0800/14.689.
- Pour celles relatives à l'Economie : 0800/120.33.

Valérie Hiance
Bourgmestre



Joel Tobias
Directeur Général

